

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 07 - 07

**Séance du 7 juillet 2015**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Représentés : 5

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT,  
VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA.

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO,  
TROGNO, Messieurs, BERNARD, BUONCRISTIANI, CATTALU,  
GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SERRE,  
VALENTIN.

**SERVICE DE TRANSPORT  
EN COMMUN DE TYPE  
« NAVETTE »  
SUR LE TERRITOIRE  
DE LA COMMUNE**

**AUTORISATION AU MAIRE  
DE SIGNER LE MARCHE**

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, Sabine GIACALONE  
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Elisabeth LALESART  
(procuration à Monsieur Jean-Luc BERNARD), Olivia MOTUS-  
JAQUIER (procuration à Monsieur Antoine BAGNO), Isabelle  
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Louis SAOUT  
(procuration à Monsieur Louis FERRARA)

**Absente excusée** :

**Conseillère Municipale** : Stéphanie LEITE

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20150707-DEL20150707-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2015  
Date de réception préfecture : 09/07/2015

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2014-11-19 en date du 18 novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure d'appel d'offres en vue du renouvellement du service dit de « navette sociale », consistant une prestation de service réguliers de transport public. Ce service a vocation à répondre aux besoins de mobilité des habitants et à renforcer le lien social entre les personnes utilisatrices du service.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé, le 14 avril 2015, aux organes de publication suivants :

- BOAMP
- JOUE
- ACHATPUBLIC (profil acheteur)
- Site internet de la ville

La date limite de réception des offres était fixée au 1er juin 2015. Seule la Société des Cars et Autobus de Cassis (groupe Keolis) a remis une offre.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 juin 2015 en vue de l'attribution du marché, au regard des critères suivants:

- Le prix, pondéré à 70%
- La valeur technique pondérée à 30%

Compte tenu de la qualité de l'offre remise, celle-ci a décidé d'attribuer, à l'unanimité, le marché à la Société des Cars et Autobus de Cassis.

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'article L2122-21 du CGCT

Vu la décision d'attribution à l'unanimité de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 juin 2015,

Le Conseil Municipal, par :

28 Voix POUR

4 ABSTENTIONS

(Madame Elisabeth LALESART (procuration à Monsieur Jean-Luc BERNARD), Monsieur Jean-Luc BERNARD

(Monsieur Dominique OLIVIER, Monsieur Philippe SERRE)

Adopte l'exposé qui précède,

Prend acte de la décision de la Commission d'Appels d'Offres du 30 juin 2015 d'attribuer le marché à la Société des Cars et Autobus de Cassis

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'offres et toutes les pièces s'y rapportant

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Ainsi fait et délibéré  
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY